

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.29.03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) représentant le fonds national d'expérimentation contre le chômage de longue durée : renouvellement du partenariat pour l'année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis novembre 2016, et pour cinq ans, la commune de Jouques est l'un des dix territoires expérimentaux de la loi n°2016-231 du 29 février 2016 sur la résorption du chômage de longue durée. Il s'agit de démontrer qu'il est possible, à une échelle territoriale déterminée et sans surcoût pour les finances publiques, de proposer à tout chômeur de longue durée volontaire un emploi à durée indéterminée à temps choisi et rémunéré au moins au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) :

- en développant et en finançant des activités utiles et non concurrentielles pour répondre aux besoins des acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions) ;
- en finançant à terme, les emplois par la réaffectation des fonds, versés jusqu'ici pour prendre en charge et accompagner les publics (allocation du revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique, allocation chômage, formation, etc.).

Cette expérimentation bénéficie du concours financier de l'Etat via le fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée qui prend en charge les salaires bruts, soit 18 000,00 € par équivalent temps plein (ETP). Ce financement est complété de celui de tous les acteurs publics et privés volontaires, susceptibles de tirer un bénéfice de ces embauches qui doit être supérieur au coût du dispositif (Loi n°2016-231, article 1).

Le présent rapport a pour objet d'autoriser, pour 2019, la signature par le Département, d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) gestionnaire du fonds national d'expérimentation contre le chômage de longue durée.

La convention définit la participation départementale en contrepartie de l'économie réalisée par le non versement de l'allocation RSA pour chaque bénéficiaire recruté l'entreprise à but d'emploi (EBE) "Entreprise locale d'activités nouvelles (ELAN) Jouques" durant cette période.

Cette structure associative de l'économie sociale et solidaire créée le 31/12/2016 développe son activité autour de quatre pôles : tourisme et valorisation du patrimoine, ateliers bois (création de mobilier en palette, location de toilettes sèches notamment) multiservices, ressourcerie (recyclage).

D'autres activités sont en cours de développement pour l'année 2019, telles que la conciergerie, l'agroforesterie et la motoculture (réparation et entretien).

L'objectif de l'action consiste à recruter 10 bénéficiaires du RSA (BRSA) à temps plein.

Les résultats obtenus du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2018 (*Objectif* : recrutement de 10 BRSA) sont les suivants : 53 demandeurs d'emploi longue durée (DELD) ont été recrutés dont 14 BRSA soit 12,86 ETP dont 13 sont sortis du dispositif RSA et sont toujours en poste sur l'EBE.

Pour les 39 autres DELD, on compte 5 sorties de l'EBE pour un CDI ou un projet personnel et 3 sorties prévisionnelles vers un CDI hors EBE. Par ailleurs, il est convenu de noter que cette structure privilégie la formation de ses salariés (10 modules de formation développés pour 28 personnes).

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Le financement de l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) est établi selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant estimatif de 18 028,60 € calculé sur la base de la compensation annuelle moyenne versée au fonds national par allocataire du RSA à temps plein sur 12 mois :

- montant moyen allocation RSA 2019 : 550,93 €;
- coût annuel : 12 mois x 550,93 € : 6 611,16 €;
- taux de compensation de l'Etat : 72,73 % ;
- montant annuel compensé par l'Etat : 4 808,30 €;
- coût RSA annuel à la charge du Département : 1 802,86 €

Ce montant estimatif correspondant à 10 BRSA recrutés à temps plein.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL